

Conditions de participation à la promotion d'enregistrement de produit: aventure culinaire pour 10 personnes d'une valeur de CH 1'800 dans la Taste Gallery de votre choix!

En enregistrant votre appareil éligible à la participation sur www.electrolux.ch, vous confirmez accepter les présentes conditions générales de participation (ci-après «conditions de participation») d'Electrolux SA, Buckhauserstrasse 40, CH-8048 Zurich (ci-après «l'organisateur» ou «Electrolux») dans le cadre de cette promotion et que vous remplissez les conditions suivantes pour la participation.

Informations en bref:

Vous participez à la promotion d'enregistrement de produit en enregistrant votre appareil éligible à la participation après son achat. Un versement en espèces ou une cession du gain n'est pas possible. En participant, vous acceptez sans réserve les conditions suivantes et vous vous déclarez d'accord avec elles.

Contenu de l'offre:

Pour chaque appareil Electrolux éligible à la participation, vous avez la chance de gagner un événement culinaire pour 10 personnes d'une valeur de CH 1'800 dans une Taste Gallery de votre choix. Au cas où le nombre de participants serait inférieur, la valeur de l'expérience culinaire serait réduite en conséquence.

L'offre inclut:

- 1. Notre lieu (10 sites en Suisse)
- 2. Une personne compétente qui cuisinera avec vous. Vous cuisinerez toutes et tous sous ses instructions.
- 3. Une personne chargée de la vaisselle et du nettoyage
- 4. Menu: un menu régional et de saison composé de trois plats, apéritif inclus (les allergies seront prises en compte)
- 5. Boissons: eau minérale, vin et café dans une mesure raisonnable pour le nombre de personnes participantes.

Si le spécialiste devait être malade ou avoir un autre empêchement et qu'aucun remplaçant n'est trouvé, l'événement sera reporté en accord avec le/la gagnant/e.

Le/la gagnant(e) peut en principe formuler trois souhaits de dates auprès de l'organisateur et l'organisateur s'efforcera de répondre à l'une de ces trois dates souhaitées. Si, pour des raisons opérationnelles, l'organisateur ne peut pas satisfaire à l'une des dates souhaitées, l'organisateur conviendra d'une date avec le/la gagnant/e.

Validité de l'offre:

Cette promotion liée à l'enregistrement du produit commence le 1er janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2025. Un/e gagnant/e sera désigné/e pour l'enregistrement du produit pour la période de janvier 2025 à juin 2025 («le/la gagnant/e 1») et pour la période de juillet 2025 à décembre 2025 («le/la gagnant/e 2»), conformément à la désignation des gagnants ci-dessous. L'organisateur se réserve le droit de mettre fin à la promotion avant la date prévue.



Personnes autorisées à participer:

La participation est ouverte à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et résidant en permanence en Suisse ou en principauté de Liechtenstein ayant acheté un appareil éligible à la participation auprès d'un revendeur suisse. Les collaborateurs d'Electrolux SA ne sont pas autorisés à participer. Les détaillants, les intermédiaires, les gestionnaires immobiliers, les autres entreprises et les revendeurs ainsi que leurs employés ne sont pas autorisés à participer en leur nom ou au nom de leurs clients.

Appareils éligibles à la participation:

sont autorisés à participer tous les appareils de la marque Electrolux destinés au marché suisse des groupes de produits cuisson, réfrigération, lavage du linge et lave-vaisselle, qui peuvent être enregistrés sur le site https://www.electrolux.ch/fr-ch/mypages/register-a-product/. Les accessoires et les appareils de remplacement ainsi que les petits appareils, l'entretien des sols et la climatisation sont exclus. Veuillez noter que l'appareil ne doit pas encore être enregistré sur votre compte MyElectrolux.

Désignation du/de la gagnant/e et remise du gain:

Après avoir enregistré votre produit, vous participez automatiquement au tirage au sort. Le tirage au sort se déroule deux fois par an fin juin et fin décembre.

Le/la gagnant/e 1 doit réclamer son prix entre juillet 2025 et décembre 2025, le/la gagnant/e 2 doit le réclamer pendant l'année 2026.

Sauf indication contraire, le/la gagnant/e sera choisi/e au hasard parmi tous les enregistrements effectués correctement pendant la période de promotion, dans le cadre d'un tirage au sort non public, puis informé/e par e-mail par Electrolux. Si un/e gagnant/e ne répond pas à la notification dans un délai de 4 jours ouvrables, il perdra son droit au prix et un autre participant sera tiré au sort.

Il n'est pas possible de modifier a posteriori l'adresse e-mail indiquée par le/la gagnant/e.

Garantie / responsabilité

- Electrolux décline toute responsabilité quant au succès de l'accès aux pages web mentionnées qui permettent de participer au jeu-concours.
- La disponibilité des pages web existe dans le cadre des possibilités techniques et d'exploitation d'Electrolux et, de ce fait, ne s'applique pas en particulier aux temps d'arrêt dus à la maintenance ainsi qu'aux périodes pendant lesquelles le centre de calcul n'est pas accessible via Internet en raison de problèmes techniques ou autres sur lesquels Electrolux n'a aucune influence (force majeure, faute de tiers, etc.).
- Les demandes de dommages et intérêts des participant/es et des gagnant/es, quel qu'en soit le motif juridique, sont exclues, sauf si l'organisateur est responsable en vertu de dispositions légales contraignantes (par ex. loi sur la responsabilité du fait des produits), en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-àdire d'obligations que l'organisateur est précisément tenu d'accorder au participant / à la participante ou au gagnant / à la gagnante en vertu du contenu et de l'objet du contrat ou dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et au respect desquelles le participant / la participante se fient et peut se fier régulièrement. Une demande de dommages et intérêts pour violation par négligence légère d'obligations contractuelles essentielles est limitée aux dommages prévisibles et typiques du contrat.
- La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique en particulier aux dommages ou blessures survenant pendant l'événement, aux autres dommages causés par des erreurs, des retards ou des interruptions dans la transmission de données ou autres, en cas de dysfonctionnement des installations techniques ou du service, aux contenus incorrects, à la perte ou à la suppression de données, aux virus.



Données personnelles et dernières informations:

- Pour le traitement des données personnelles, Electrolux se conforme aux dispositions légales en vigueur et à la déclaration de protection des données d'Electrolux, qui font partie intégrante des présentes conditions de participation.
- Les données indiquées lors de l'enregistrement (adresse e-mail) sont nécessaires pour le traitement et le suivi du tirage au sort. En participant et en confirmant les présentes conditions de participation, chaque personne participante déclare expressément accepter qu'Electrolux utilise, enregistre et, si besoin, transmette à des tiers ses données à caractère personnel pour le tirage au sort. Les données sont transmises à des tiers uniquement dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre du tirage au sort. Le/la participant peut retirer à tout moment son consentement en envoyant un message à privacy@electrolux.com.
- Les inscriptions et les envois générés automatiquement ainsi que les manipulations techniques sont exclus de la participation.
- L'offre ne peut pas être cédée, échangée ou convertie en espèces. Tout recours juridique est exclu.
- Le for exclusif est le siège de Electrolux SA (Suisse) dans la mesure où un for juridique peut être convenu légalement. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'organisateur.
- Les participants reconnaissent qu'il est techniquement impossible de garantir une disponibilité à 100% du site web Electrolux. Les questions de maintenance, de sécurité ou de capacité notamment ainsi que des événements indépendants de la volonté d'Electrolux (tels que des perturbations des réseaux de communication publics, des pannes de courant, etc.) peuvent entraîner des perturbations ou une interruption temporaire du site web. En conséquence, toute garantie et responsabilité d'Electrolux est exclue.

Dispositions finales:

Il n'existe aucun accord annexe. Les compléments et les modifications apportés aux présentes conditions de participation requièrent la forme écrite. Cela s'applique également à une modification de l'exigence de la forme écrite. Les présentes conditions de participation sont exclusivement régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue. Le for juridique exclusif est Zurich (ville), dans la mesure où un for juridique peut être convenu légalement. Tout recours juridique est exclu.

Si une disposition des présentes conditions de participation est invalide ou devient invalide en raison d'une circonstance survenant ultérieurement, les autres dispositions n'en sont pas affectées. La disposition invalide est remplacée par une disposition dont le sens et l'objectif se rapprochent le plus possible de la disposition invalide d'un point de vue économique et juridique. Il en va de même si les conditions de participation présentent une lacune non prévue ou si des parties de celles-ci sont rendues caduques par la jurisprudence actuelle. Electrolux se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans préavis en cas de raison majeure (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans l'application).

Pour toute question ou problème concernant l'enregistrement de votre produit, veuillez écrire à: produktregistration@electrolux.com ou par téléphone au: 031 925 31 30

Electrolux AG, Buckhauserstrasse 40, CH-8048 Zurich – version de janvier 2025